

**AVENANT À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS
DANS LA COMMUNAUTÉ DE LAC SIMON
pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014**

ENTRE

LE CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DE
LAC SIMON
représenté par le chef
(ci-après appelé le « Conseil »)

ET

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU
CANADA
représentée par le ministre de la Sécurité publique et
de la Protection civile
(ci-après appelée le « Canada »)

ET

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
représenté par le sous-ministre de la
Sécurité publique
(ci-après appelé le « Québec »)

(ci-après collectivement appelés les « parties »)

ATTENDU QUE les parties ont conclu l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, ci-après appelée l'« Entente ».

ATTENDU QUE les parties conviennent de modifier l'Entente afin d'accorder exceptionnellement une contribution spéciale pour l'année financière 2013-2014.

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe « A » (Budget) font partie intégrante de la présente entente.

2. Le sous-article 20.1 de l'Entente est remplacé par le sous-article suivant :

« 20.1 La somme maximale des coûts afférents aux services policiers financée par le Canada et par le Québec est établie selon le budget figurant à l'Annexe « A » de la présente entente, à 1 325 000 \$ pour l'exercice financier 2013-2014.

Dans le cadre du présent exercice financier uniquement, le Canada et le Québec accordent exceptionnellement une somme additionnelle établie, selon le budget figurant à l'Annexe « A » de la présente entente, à 531 688 \$ pour l'exercice financier 2013-2014.

3. Le sous-article 20.2 de l'Entente est remplacé par le sous-article suivant :

« 20.2 Les contributions annuelles du Canada et du Québec sont établies selon le ratio suivant : cinquante-deux pour cent (52 %) pour le Canada et quarante-huit pour cent (48 %) pour le Québec.

a) Pour l'exercice financier 2013-2014, leur contribution respective relative à la somme maximale des coûts afférents aux services policiers est de :

i) 689 000 \$ pour le Canada.

ii) 636 000 \$ pour Québec.

b) Pour l'exercice financier 2013-2014, leur contribution respective relative à la somme additionnelle exceptionnellement octroyée est de :

iii) 276 477,76 \$ pour le Canada.

iv) 255 210,24 \$ pour Québec. »

4. Le sous-article 20.3 suivant est ajouté à l'Entente :

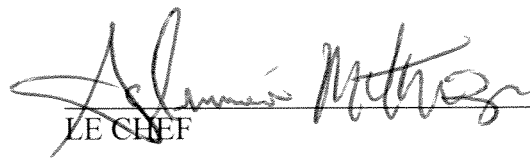
« 20.3 La somme additionnelle prévue par le sous-article 20.1 alinéa 2 sera versée sur réception des pièces justificatives pour les achats prévus à l'annexe « A » (Budget). Ces achats devront avoir été effectués avant l'échéance de la présente entente. »

5. L'Annexe « A » (Budget) de l'Entente est remplacée par l'annexe « A » (Budget) jointe à la présente entente.

6. Tous les autres termes et conditions de l'Entente continuent de s'appliquer sous réserve des dispositions de la présente entente.

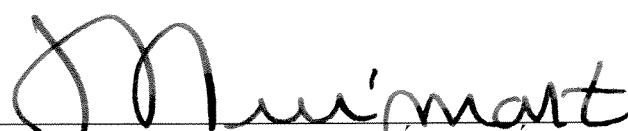
EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente entente par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,


LE CHEF

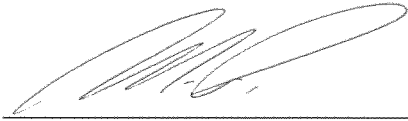
24.03.2014
signé le

POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,


LE SOUS-MINISTRE DE LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE

11.03.2014
signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,



LE SOUS-MINISTRE DE
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

28 MARS 2014

signé le

ANNEXE « A »
Budget du corps de police

Somme maximale des coûts afférents aux services policiers

	2013-2014
Revenus	
Canada	689 000 \$
Québec	636 000 \$
Total	1 325 000 \$
Coûts estimés	
Achat de mobiliers et équipements	2 575 \$
Honoraires professionnels	8 240 \$
Papeteries et dépenses de bureau	6 695 \$
Frais de déplacement	9 915 \$
Électricité et chauffage	8 468 \$
Contrat entretien et services	412 \$
Location d'équipements	1 030 \$
Assurances	5 253 \$
Entretien et réparation	2 678 \$
Télécommunication	25 750 \$
Matériels de conciergeries	2 060 \$
Frais d'administration	95 565 \$
Essences	23 690 \$

formation	9 270 \$
Salaires	754 175 \$
Charges Sociales	257 044 \$
Frais de gardiennages	17 510 \$
Repas de détenus	1 030 \$
Déneigement	1 020 \$
Achat d'équipements	3 090 \$
Hébergement	5 150 \$
Concierge	6 180 \$
Entretien de véhicules	3 612 \$
Pneus	1 030 \$
Habilllements	8 240 \$
Achat de matériaux informatiques	3 209 \$
Repas détenus	1 545 \$
Location d'équipements	1 030 \$
Inspection SAAQ	1 030 \$
Radio Communication	2 884 \$
Temps supplémentaire	51 500 \$
Prime d'établissement	4 120 \$
Total	1 325 000 \$

Somme additionnelle exceptionnellement octroyée

	2013-2014
Revenus	
Canada	276 477,76 \$
Québec	255 210,24 \$
Total	531 688 \$
Coûts estimés	
Remplacement de véhicule	29 709 \$
Agrandissement poste pour cellules pour être conforme	467 373 \$
Ivressomètre et formation	16 106 \$
Dactyloscopie empreinte	18 500 \$
Total	531 688 \$